



TRIPLEMENT DE VOTRE BUDGET FORMATION !

SUR LES COÛTS PÉDAGOGIQUES annuels au titre du PLAN*

Pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés

Les mesures d'accompagnement ci-après sont mises en place pour toutes les demandes de prise en charge d'actions au titre du Plan de Développement des Compétences, qui ont une date de début de formation en 2020 quelle que soit la date de fin de la formation.

**dans la limite des ressources de Constructys.*

Conditions de participation financière optimisées	NEGOCE MATERIAUX DE CONSTRUCTION	TRAVAUX PUBLICS	BATIMENT
Budget annuel par entreprise « Coûts pédagogiques »	<p><11 salariés 2 000 €*3 = 6 000€</p> <p>11 à - 50 salariés 6 000€ * 3 = 18 000€</p>	<p>4 000 € * 3 = 12 000€</p> <p>Entreprises inactives 4 500 € * 3 = 13 500€</p>	<p>1 à 9 salariés = 10 800 €</p> <p>10 à 29 salariés = 16 200 €</p> <p>30 à 49 salariés = 23 400 €</p>

Dans le cadre d'un cofinancement relatif aux coûts pédagogiques, Constructys sera en mesure de compléter les coûts pédagogiques pour les entreprises du Bâtiment de moins de 11 salariés et de 11 à 49 salariés, dans la limite de 30€/h.

Participation aux frais de salaires :

Pour toutes les actions qui démarrent **avant le 31/07/2020** quel que soit la date de fin de la formation.

Dans la limite de **13€ HT/heure/stagiaire** pour toutes les entreprises de **moins de 300 salariés du Bâtiment**, pour les entreprises de **moins de 50 salariés des Travaux Publics et du Négoce des Matériaux de Construction.**

Service formation CAPEB 56



NOUS SOMMES LÀ POUR QUE VOUS VOUS CONCENTRIEZ SUR L'ESSENTIEL, VOTRE MÉTIER

SIÈGE: 14, BD DES ÎLES - CS 42087 - 56003 VANNES CEDEX
02 97 63 05 63 - capeb56@capeb56.fr - www.capeb.fr/morbihan